

Chaque hiver, l'Aéroport de Grenoble Alpes Isère, géré par VINCI Airports, accueille près de 300 000 passagers de décembre à avril en provenance du Royaume-Uni, d'Israël, de Scandinavie...

Pour assurer la saison hivernale, l'aéroport recrute et forme chaque année environ 300 agents saisonniers. De nombreux postes liés au secteur aéroportuaire sont à pourvoir : métier de la piste, métiers de l'escale, accueil, coordination des opérations et bien plus encore !

Vous souhaitez découvrir un univers passionnant ? Vous avez envie de vivre des weekends intenses et de vous former à un nouveau métier ? Cet hiver, vivez l'expérience aéroport ! Et rejoignez le réseau VINCI Airports, premier opérateur aéroportuaire privé mondial.

Dans le cadre de notre saison hiver, de nombreux postes sont à pourvoir au service piste

- **Des agents de piste,**
- **Des bagagiste manutentionnaire,**
- **Des bagagistes conducteurs,**
- **Des assistants avion.**

CONTRAT : Intérimaire, entre 10h et 15h par semaine selon les postes

DUREE : De décembre 2025 à avril 2026, weekends essentiellement

EXPERIENCE : Débutants acceptés

SALAIRE : Taux horaire selon CCN Transport aérien – Personnel au sol

MISSIONS :

- Assurer les opérations de manutention et d'acheminement des bagages. (galeries, chariots, tapis)
- Conduire les véhicules et matériels de piste selon les règles de sécurité
- Effectuer la mise en place du matériel nécessaire au bon déroulement des différentes opérations en piste

COMPETENCES ET PROFIL RECHERCHES :

- Avoir le sens du travail en équipe ;
- Travailler en respectant les procédures de travail et consignes données ;
- Casier judiciaire vierge pour l'obtention du badge rouge ;
- Permis B si le poste nécessite la conduite d'engins

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Faire preuve d'assiduité tout au long de la saison ;
- Uniquement durant les fins de semaines (samedi impératif) et en horaires décalés.
- Pouvoir faire preuve de souplesse dans son emploi du temps,
- Être autonome pour se rendre sur le lieu de travail, l'aéroport n'étant pas desservi par les transports en commun.
- Respecter et appliquer les consignes en matière de sécurité, de sûreté et d'environnement
- Vous serez formé avant le démarrage de la saison.

Les formations obligatoires aux postes vous seront dispensées en interne et en e-learning durant les mois d'octobre et novembre. Vous serez notamment formés sur les différentes procédures de travail et procédures des compagnies aériennes, à la conduite des engins de piste, aux procédures de sécurité, de sûreté et environnementales. Les formations sont rémunérées et une attestation est délivrée à l'issue de chaque module.